



Les coordonnées de l'ONACVG

Les services de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ([ONACVG](#)) sont votre interlocuteur privilégié, en tant que ressortissant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ([CPMIVG](#)) pour toutes vos demandes, autres que celles concernant les remboursements de vos soins médicaux et prestations d'appareillage, relevant des articles L.212-1 ou L.213-1 du [CPMIVG](#).

EN SAVOIR PLUS

- ▶ [Accéder aux coordonnées des structures gérées par l'ONACVG](#)

